



VEYSONNAZ

INFOS

EDITÉ PAR LA COMMUNE
DE VEYSONNAZ
N° 12 - JUIN 2018

EDITORIAL

LES DÉFIS D'UNE COMMUNE TOURISTIQUE DE MONTAGNE



Chères citoyennes et chers citoyens de Veysonnaz,

Cet éditorial sera pour moi l'occasion d'effectuer un bref survol des principales problématiques sur lesquelles travaille actuellement votre exécutif communal.

En guise de préambule, permettez-moi un petit coup d'œil dans le rétroviseur. En effet, si l'on veut savoir où l'on veut aller il faut tout d'abord savoir d'où l'on vient ! Les habitants de Veysonnaz ont vécu jusqu'au début des années 60 quasiment intégralement de l'agriculture ; le revenu fiscal par habitant était à ce moment-là le plus faible du Valais francophone. Puis, vint progressivement l'essor du tourisme alpin qui apporta un nouveau souffle à la communauté. Peu à peu, le domaine skiable ainsi que les infrastructures et les services en station se développent, offrant de multiples possibilités d'emploi sur place pour les résidents. En 2017, Veysonnaz totalise 611 habitants et 1'000 logements environ (300 primaires et 700 secondaires).

Notre commune est à présent concernée par de multiples thématiques particulièrement caractéristiques d'une commune touristique de montagne. La première a trait au domaine financier. En effet, depuis 2012 le modèle dit « des résidences secondaires » bien connu dans toutes les communes touristiques a pris fin suite à l'acceptation par le peuple suisse de la Lex Weber. La structure de nos finances communales s'en est trouvée chamboulée et nous a conduit à revoir le modèle de financement de nos infrastructures touristiques. Deux nouveaux règlements relatifs à la taxe de séjour ainsi qu'à la taxe de promotion touristique sont ainsi entrés en vigueur au 01.01.2017. Votre conseil communal a souhaité trouver par ce biais un sain équilibre entre la part de financement apportée au ménage communal par les résidents permanents et celle dévolue aux résidents secondaires. De nombreuses infrastructures et services (bus navette, piscine, tennis, aménagement centre de station, pistes VTT etc.) pourront ainsi être maintenus et développés à court terme dans l'intérêt des habitants et des hôtes également, tout en maintenant une bonne santé financière. Vous aurez l'occasion de prendre connaissance en détail des investissements déjà consentis ainsi que des excellents ratios financiers dans le cahier dédié aux comptes 2017.

Notre communauté se doit également d'être proactive en matière de services dans le domaine social (enseignement – éducation – jeunesse – 3^e âge) sans quoi il sera notamment impossible d'éviter un exode de la jeune génération vers les milieux urbains. L'administration communale a passablement investi ces dernières années dans le domaine de l'éducation et de la jeunesse. La fréquentation en hausse de notre centre scolaire ainsi que de la crèche – UAPE en sont les premières retombées. Notre commune a d'ailleurs reçu fin 2017 un label fédéral pour son engagement en faveur de la jeunesse. Pour ce qui concerne les mesures en faveur des personnes du 3^e âge, des réflexions sont en cours au sein de la commission afin de pouvoir tout prochainement améliorer les services dans ce domaine.

Finalement, l'adoption par le peuple suisse de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) va conduire notre commune à réviser son plan d'aménagement et des zones (PAZ). L'exécutif s'est d'ores et déjà penché sur cette problématique ô combien importante. Nous devons en effet redéfinir notre vision de développement sur un horizon de 15 ans puis de 30 ans afin de permettre aux générations futures de vivre durablement à Veysonnaz.

Ceci n'est qu'un bref aperçu des multiples thématiques à traiter dans l'intérêt de notre commune. Votre exécutif souhaite le développement le plus harmonieux possible pour tout un chacun en maintenant des finances saines qui seront gages d'autonomie. Une autonomie bien évidemment ponctuée par de nombreuses et indispensables collaborations avec notre grande voisine Nendaz !

Je vous souhaite une bonne lecture ainsi qu'une belle saison estivale.

FRANÇOIS FOURNIER, CONSEILLER

Convocation assemblées primaires du 19 juin 2018	2
Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 14 novembre 2017	2
Procès-verbal de l'assemblée primaire du 14 novembre 2017	3
Message du Conseil Communal	7
Apperçu des comptes	9
Apperçu des indicateurs financiers	13
Commission culture, loisirs et culte	14
Education et formation	15
Environnement	17
Agenda Calendrier des manifestations	19
Entretien des prés	19
Horaires et directrices pour les chantiers	20

SOMMAIRE

CONVOCATION ASSEMBLÉES PRIMAIRES

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE LA BOURGEOISIE DE VEYSONNAZ

L'Assemblée primaire de la Bourgeoisie de Veysonnaz est convoquée pour le

**MARDI 19 JUIN 2018 À 19H30
À LA SALLE COMMUNALE**

Ordre du jour :

1. Ouverture et souhaits de bienvenue
2. Approbation du procès-verbal du 14 novembre 2017
3. Lecture des comptes bourgeoisiaux 2017
4. Rapport de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes bourgeoisiaux 2017
6. Divers

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE LA COMMUNE DE VEYSONNAZ

L'Assemblée primaire de la Commune de Veysonnaz est convoquée pour le

**MARDI 19 JUIN 2018 À 19H45
À LA SALLE COMMUNALE**

Ordre du jour :

1. Ouverture et souhaits de bienvenue
2. Approbation du procès-verbal du 14 novembre 2017
3. Lecture des comptes communaux 2017
4. Rapport de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes communaux 2017
6. Divers

Les comptes 2017 de la Bourgeoisie et de la Municipalité sont soumis à la consultation publique dès ce jour jusqu'à celui des Assemblées, au secrétariat communal, aux heures d'ouverture officielles.

Les comptes 2017 de la Bourgeoisie et de la Municipalité sont publiés, dans leur intégralité, sur notre site internet www.veysonnaz.org. Les fascicules complets desdits budgets peuvent être obtenus sur demande auprès du secrétariat communal ou être envoyés par courrier postal à votre domicile sur simple requête téléphonique 027 207 10 52 ou par courriel info@veysonnaz.org.

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DU 14 NOVEMBRE 2017

1. PROTOCOLE - OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE, CONTRÔLE DES PRÉSENCES ET DÉSIGNATION DES SCRUTATEURS

À 19 h 30 précise, le président Patrick Lathion, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux bourgeois présents ainsi qu'au Conseil bourgeoisial.

L'Assemblée bourgeoisiale a été convoquée par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune dès le 24 octobre 2017, transmis ensuite par distribution postale à tous les ménages le 9 novembre 2017 ainsi que par le biais de la brochure Veysonnaz Infos n° 11.

Son ordre du jour prévoit les points suivants :

1. Protocole - ouverture de l'Assemblée, contrôle des présences et désignation des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 20 juin 2017 - Approbation

3. Budget 2018 - Lecture et approbation
4. Divers

Cet ordre du jour, ayant été approuvé à l'unanimité et à main levée, le président déclare l'Assemblée bourgeoisiale ouverte et légalement convoquée.

Le président désigne M. Olivier Fournier, juge communal, en qualité de scrutateur.

2. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 20 JUIN 2017 - APPROBATION

Le président informe que le protocole de la dernière séance du 20 juin 2017 a été publié intégralement sur le site internet de la commune et inséré dans la brochure Veysonnaz Infos n° 11 de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire, sauf si la majorité de l'Assemblée le demande expressément.

Tel n'étant pas le cas, le procès-verbal est soumis au vote à main levée et est approuvé, à l'unanimité, moins une abstention, tel que rédigé et publié.

3. BUDGET 2018 - LECTURE ET APPROBATION

M. le président donne connaissance des budgets d'investissements et de fonctionnements détaillés pour l'année 2018. Ces budgets n'apportent aucune variation tangible par rapport aux précédents exercices.

Soumis au vote à main levée, l'Assemblée bourgeoisiale approuve, à l'unanimité des membres présents, les budgets de fonctionnement et d'investissements pour l'année 2018.

4. DIVERS

Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président remercie une dernière fois l'Assemblée pour sa participation constructive et clôt officiellement l'Assemblée bourgeoisiale, laquelle est suivie immédiatement de l'Assemblée primaire de la Municipalité.



COMPTES DE GESTION COMPARÉS EXERCICES 2016 ET 2017

DÉSIGNATION	EXERCICE 2016	EXERCICE 2017
DÉPENSES		
Frais de gestion	00.00	60.00
Comptes de clôture - virement au bilan	3'000.00	2'940.00
Total des dépenses	3'000.00	3'000.00
RECETTES		
Intérêts des titres et créances	3'000.00	3'000.00
Intérêts du fonds de reboisements	0.00	0.00
Total des recettes	3'000.00	3'000.00

BILANS COMPARÉS AUX 31 DECEMBRE 2016 ET 2017

DÉSIGNATION	EXERCICE 2016	EXERCICE 2017
ACTIF		
Patrimoine financier		
CCP 14-423259-7 Fonds de reboisement	10'278.65	10'218.65
Commune de Veysonnaz, compte courant	156'353.00	159'353.00
Total de l'Actif	166'631.65	169'571.65
PASSIF		
Fortune nette		
Résultat de l'exercice	3'000.00	2'940.00
Capital de la Bourgeoisie	163'631.65	166'631.65
Capital propre	166'631.65	169'571.65

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE LA COMMUNE DU 14 NOVEMBRE 2017

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET SOUHAITS DE BIENVENUE

À 19 h 45 précise, le président Patrick Lathion, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents (29 personnes), à quelques non citoyens, à la représentante de la presse, ainsi qu'au Conseil communal et les remercie d'avoir pris un peu de leur temps pour participer à cette Assemblée.

L'Assemblée primaire de la Municipalité a été convoquée par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune dès le 24 octobre 2017, transmis ensuite par distribution postale à tous les ménages le 9 novembre 2017 ainsi que par le biais de la brochure Veysonnaz Infos n° 11 le 12 novembre 2017.

Son ordre du jour prévoit les points suivants :

1. Protocole - ouverture de l'Assemblée, contrôle des présences et désignation des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 20 juin 2017 - Approbation

3. Budget 2018 - Lecture et approbation
4. Règlement sur la gestion des déchets - Approbation
5. Présentation de la planification financière 2019-2021 - Information
6. Présentation de l'avant-projet relatif à l'aménagement de la route de Pra - Information
7. Divers

Cet ordre du jour, ayant été approuvé à l'unanimité et à main levée, le président déclare l'Assemblée primaire ouverte et légalement convoquée. Afin de faciliter le déroulement de la séance, le président propose de traiter le point 5 avant le point 4, ce qui est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

Le président propose de désigner M. Olivier Fournier, juge de commune, en qualité de scrutateur pour cette Assemblée. La proposition ne soulevant aucune remarque, elle est considérée comme acceptée.

2. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 20 JUIN 2017 - APPROBATION

Le président informe que le protocole de la dernière séance du 20 juin 2017 a été publié intégralement sur le site internet de la commune et inséré dans la brochure Veysonnaz Infos n° 11 de sorte que sa lecture n'est pas nécessaire, sauf si la majorité de l'Assemblée le demande expressément.

Tel n'étant pas le cas, le procès-verbal est soumis au vote à main levée et est approuvé, à l'unanimité, moins une abstention, tel que rédigé et publié.

3. BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ 2018

M. le président passe ensuite la parole à M. François Fournier, président de la commission Finances et Impôts, qui donne lecture et fait un tour d'horizon détaillé des budgets de fonctionnement et d'investissements 2018, arrêtés par le Conseil communal en séance du 23 octobre 2017, qui affichent les principaux résultats financiers suivants :

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

RÉSULTAT AVANT AMORTISSEMENTS COMPTABLES

Charges financières	3'691'830.00
Revenus financiers	4'254'530.00
Marge d'autofinancement	562'700.00

RÉSULTAT APRÈS AMORTISSEMENTS COMPTABLES

Marge d'autofinancement	562'700.00
Amortissements ordinaires	388'700.00
Excédent de revenus	174'000.00

L'excédent de revenus prévisionnel est en augmentation par rapport au budget 2017 (+Fr. 110'710.-) pour se monter à Fr. 174'000.-. Cette situation est essentiellement due à une augmentation de la marge d'autofinancement de l'ordre de Fr. 70'000.- et à une diminution des amortissements de l'ordre de Fr. 40'000.-. Les principales variations des charges financières au compte de fonctionnement par rapport au budget 2017 sont les suivantes :

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Ecole primaire (+Fr. 21'000.-). Le coût par élève est maintenu mais le nombre d'élèves a augmenté.

CULTURE, LOISIRS ET CULTE

Sports (+Fr. 10'000.-). Un soutien financier supplémentaire a été accordé à tous les jeunes de moins de 25 ans pour l'encouragement à la pratique du ski.

SANTÉ

CMS régional (+Fr. 8'000.-). La contribution financière est dépendante du nombre de personnes au bénéfice de prestations et l'évaluation nous est transmise par le CMS.

PRÉVOYANCE SOCIALE

Mesures en faveur de la jeunesse (+Fr. 5'000.-). Le conseil communal a décidé d'octroyer un soutien en faveur de la jeunesse sous forme d'aide au logement (+Fr. 3'000.-) et d'encouragement à la formation professionnelle (+Fr. 2'000.-)

PROTECTION ET AMÉNAGEMENT

DE L'ENVIRONNEMENT

L'ensemble de ces charges sont autofinancées par l'encaissement des taxes y relatives.

ECONOMIE PUBLIQUE ET TOURISME

Les règlements relatifs à la taxe de séjour ainsi qu'à la taxe de promotion touristique étant entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2017, la commune va dès à présent encaisser les montants suivants :

Taxe de séjour : Fr 400'000.- répartis à raison de Fr. 275'000.- pour Veysonnaz Tourisme afin d'assumer les tâches d'accueil - information - animation, Fr. 120'000.- affecté au fond communal de financement des infrastructures touristiques et Fr. 5'000.- d'imputations internes.

Taxe de promotion touristique : Fr. 107'000.- répartis à raison de Fr. 100'000.- pour Veysonnaz Tourisme afin de mener à bien les actions de marketing et de promotion de la destination, et Fr. 7'000.- d'imputations internes.

FINANCES ET IMPÔTS

Les rentrées fiscales budgétées se montent à Fr. 2'511'350.- et sont stables par rapport au budget 2017. Elles retrouvent un niveau normal après des recettes extraordinaires encaissées sur les comptes 2016 au niveau des personnes physiques (-Fr. 186'016.-), de l'impôt sur les successions (-Fr. 395'104.-) et de l'impôt global (-Fr. 49'726.-).

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Dépenses	948'000.00
Recettes	300'000.00
Investissements nets	648'000.00

Les investissements prévus se montent à Fr. 948'000.- et affèrent principalement aux infrastructures suivantes :

- Route de la Crête Fr. 350'000.-
- Aménagements de moloks et Eco-points Fr. 250'000.-
- Achat d'immeuble au village Fr. 150'000.-
- Frais de construction routes cantonales Fr. 70'000.-

Les recettes d'investissements évaluées à Fr. 300'000.- se composent principalement de la contribution financière estimée des propriétaires concernés par la route de la Crête de Fr. 260'000.- ainsi que de l'affec-

tation des recettes de la taxe de séjour à l'infrastructure touristique Fr. 40'000.-.

Les investissements nets 2017 sont évalués à Fr. 648'000.-.

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement	562'700.00
Investissements nets	648'000.00
Excédent de financement	85'300.00

La marge d'autofinancement avant amortissements comptables s'élève à Fr. 562'700.- et ne suffit pas à couvrir les investissements nets prévus. Une insuffisance de financement de Fr. 85'300.- est ainsi attendue et devra être couverte par un apport supplémentaire de fonds étrangers.

M. le président remercie M. François Fournier pour cette présentation très explicite et ouvre ensuite la discussion. L'Assemblée satisfaite par cette présentation complète et détaillée ne soulève aucune question complémentaire. M. le président demande à l'Assemblée de se prononcer en procédant au vote à main levée.

Avec une seule abstention, les budgets de fonctionnement et d'investissements 2018 de la Municipalité sont approuvés sur la base des éléments présentés.

M. le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée et assure que le Conseil communal mettra tout en œuvre pour respecter ces engagements financiers.

4. PLAN DES INVESTISSEMENTS

ET PLAN FINANCIER – PRÉSENTATION

M. François Fournier présente également en détail le plan quadriennal des investissements pour les années 2018 à 2021 et commente les principaux travaux nécessaires et indispensables pour ces prochaines années.

Pour les 3 prochaines années, les principaux investissements se focaliseront essentiellement sur la rénovation et le réaménagement de la rue centrale de Pra, réalisation qui grèvera de manière significative les finances communales par la suite.

Ces plans sont présentés uniquement à titre informatif et n'engage pas le Conseil



communal. Ils sont établis annuellement afin de présenter une vision future des principales réalisations envisagées.

Le plan financier ainsi que les investissements projetés pour ces trois prochaines années peuvent être consultés de manière détaillée sur la brochure officielle du budget publiée sur le site internet de la commune ou, sur demande auprès de l'administration communale.

5. RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES DÉCHETS

PRÉSENTATION

Avant de procéder à la lecture et à l'approbation du règlement, M. le président passe la parole à M. Loïc Viret, président de la commission Environnement, qui présente de manière détaillée les points suivants :

- le rappel des grands principes de la mise en application de ce nouveau règlement pour être en conformité avec le droit fédéral et le principe du « pollueur-payeur » et son application sur l'ensemble du Valais Romand ;
- la présentation de la gestion communale des déchets qui sera mise en place avec l'introduction du nouveau sac officiel de couleur blanche et rouge ;
- le tri des déchets ainsi que les types de déchets acceptés à la déchetterie et dans les Ecopoints ;
- les investissements futurs pour la mise en place de ces Ecopoints et d'une nouvelle déchetterie ;
- les conséquences financières pour le citoyen et le principe de l'autofinancement de ce service.

Plusieurs questions sous soulevées au niveau du recyclage de certains déchets ne possédant pas de filière de recyclage (bouteilles en plastique, plastiques, déchets alimentaires, déchets verts...), ou du mode de financement ainsi que sur la manière concrète de collecter les déchets urbains.

APPROBATION DU RÈGLEMENT

Dans le cadre du plan cantonal de la gestion de déchets, le Service de la protection

de l'Environnement a établi un règlement type communal. Son contenu est légal et impératif avec la possibilité de procéder à des adaptations en fonction des spécificités locales. Ce règlement a été adopté par le Conseil communal en séance du 23 octobre 2017. Préalablement, il a été validé par le Service des Finances communales le 12 septembre 2017, par le Service de l'Environnement le 25 septembre 2017 et finalement par la Surveillance des prix le 7 novembre 2017.

Selon l'article 16 de la loi sur les communes, les règlements sont soumis au vote article par article ou, si la majorité de l'assemblée le décide, chapitre par chapitre ou en bloc. Étant donné que des amendements ont été formulés sur plusieurs articles à l'administration communale avant l'Assemblée, M. le président propose le vote article par article, proposition qui est acceptée, sans abstention, par l'Assemblée.

Par rapport au règlement soumis à consultation, certains articles ont soulevé des demandes de modifications ou de corrections... Le détail des articles ont été soumis au vote et peut être consulté sur le site internet communal sous l'onglet « Assemblée primaire ».

À l'issue de la lecture de tous les articles, M. le président soumet au vote général l'approbation de ce nouveau règlement qui est accepté avec les résultats suivants :

Pour : 25, contre : 1, abstention : 0

M. le président remercie l'Assemblée pour sa participation active et pour la confiance témoignée au Conseil communal dans le cadre de l'élaboration de ce nouveau règlement qui devra être encore soumis à homologation par le Conseil d'État en vue de son entrée en vigueur pour le 1^{er} janvier 2018.

6. PRÉSENTATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE CENTRALE DE PRA

M. le président, en sa qualité de président de la commission des Travaux publics, fait une présentation de cet important projet, qui est depuis plusieurs années sur la table du Conseil communal, et qui devient la priorité principale pour notre communauté.

CONTEXTE GÉNÉRAL

La route de Pra constitue le principal espace public de la station, bordée par plusieurs commerces et services ; restaurants, bars, magasin d'alimentation, magasin de sport, gérances immobilières, piscine, cabinet médical, kiosque, boucherie, etc. L'ensemble de ces services bénéficient à tous nos hôtes de passage, mais aussi plus largement aux résidents permanents de notre village et de notre station.

Cette route constitue un accès routier direct pour les nombreux logements situés dans les immeubles de la rue, mais elle joue en plus le rôle de desserte principale pour une grande partie des logements des zones touristiques de Veysonnaz et de Nendaz, ainsi que pour la zone d'activité sportive du Magrappé. Comme le prouve ce bref descriptif, la Route de Pra bénéficie à toute la population de la région, qu'elle soit située sur Veysonnaz ou Nendaz, et qu'il s'agisse de résidents temporaires ou permanents.

Par contre il est indéniable que l'état de la chaussée et des canalisations de cette rue ne sont plus dignes d'une commune et d'une station moderne. Le Conseil communal actuel planche ainsi depuis de nombreuses années sur la réfection des infrastructures de base de cette route (revêtement, canalisation, éclairage), et parallèlement sur la mise en valeur urbanistique de cet espace indispensable au bon fonctionnement de notre économie locale.

Nos prédécesseurs avaient mis à l'enquête publique au début des années 2000 un projet de réaménagement routier en zone 30 km/h, qui avait soulevé des oppositions de la part de riverains et de commerçants. La procédure administrative n'ayant pas trouvé de dénouement rapide, le projet avait dû être abandonné provisoirement.

Le Conseil communal actuel, pleinement conscient de l'importance de cet aménagement, travaille depuis plusieurs années sur un nouveau projet. La tâche est ardue car, aux aspects purement techniques et urbanistiques, se mêlent des questions juridiques et administratives complexes.

Il s'agit ici par exemple de déterminer le mode de financement du projet, et notamment la part des deux collectivités publiques concernées (Veysonnaz et Nendaz), d'évaluer l'opportunité d'utiliser une part des montants perçus avec la nouvelle taxe de séjour forfaitisée pour le financement des infrastructures touristiques liés à cet aménagement, de rechercher un subventionnement étatique pour la réfection des collecteurs d'eaux claires et usées, etc.

Toutes ces questions ne sont pas encore complètement réglées, raison pour laquelle le projet définitif, le budget et le crédit d'engagement y afférant seront respectivement présenté et soumis à l'approbation des citoyens dans le cadre d'une Assemblée primaire extraordinaire convoquée durant le premier semestre de l'année prochaine. Actuellement la plupart des options urbanistiques sont bien définies.

CONCEPT URBANISTIQUE

La route de Pra constitue le principal espace public de la station avec plusieurs commerces et des immeubles de logement. Sa faible pente et sa situation de belvédère en font un lieu propice pour les déplacements à pied.

Aujourd'hui utilisée comme stationnement, la route de Pra a le potentiel de se transformer en une zone de rencontre conviviale avec priorité piétonne. Les rez-de-chaussée sont dégagés et les commerces peuvent investir une partie de la rue.

La gestion du stationnement est reconsidérée dans l'objectif d'améliorer le confort des clients et d'offrir espace et sécurité aux piétons.

Le projet de réaménagement se décomposera en 3 secteurs : un carrefour d'entrée, une zone de transition et le cœur de station, détaillé comme suit :

CARREFOUR D'ENTRÉE

Ce lieu devient la porte d'entrée de la nouvelle « zone rencontre » de la route de Pra, et l'interface avec la route cantonale menant à la télécabine. En déplaçant le

stationnement à l'amont de la route et en créant une voie propre pour le car postal, le rez-de-chaussée commerçant est libéré. L'espace piéton intègre et met en valeur la terrasse du bar « Le Pub », et se prolonge en petit parc avec vue. Un resserrement de la chaussée marque l'entrée dans la zone de rencontre.

TRANSITION

Ce secteur peu bâti, situé entre les locaux commerciaux du VIP et la boulangerie, offre des dégagements sur la vallée. En situation de balcon, il devient une promenade agrémentée de plantations et d'assises (bancs) qui relie le cœur de station au carrefour d'entrée. La chaussée est dimensionnée pour ralentir le trafic et offrir des espaces pour le piéton. Pour des questions d'économie, de coût et de sécurité, il est aussi affecté en « zone rencontre » limitée à 20 km/h, et non pas en zone 30 km/h qui exigerait la création d'un trottoir couteux.

CŒUR DE STATION

Les bâtiments présents sur ce secteur sont rattachés à la rue par des rez-de-chaussée commerçants. Au centre, une plateforme arborée transforme la route en place. Ombragée par des arbres d'avenue, elle accueille du mobilier public et offre des espaces à tous les commerces présents.

Une place publique est créée en face du bar « Le Barlouka » et prolonge cet espace. Un point d'eau rafraîchissant l'été et une petite patinoire l'hiver pourront y prendre place. Les marchés estivaux et hivernaux pourront aussi bénéficier de ce nouvel espace. L'extrémité Sud de la rue peut aussi être utilisée pour des manifestations occasionnelles.

De plus les Moloks existants au Sud du restaurant « Greppon Blanc » seront supprimés au profit d'un espace aménagé avec assises (bancs) et jardinière, et constituera un beau balcon avec vue sur la vallée. En amont de la route, le local de collecte des ordures ménagères existant sera complété par la construction de six Moloks pour

constituer un mini-Ecopoints. Cet aménagement sera réalisé dès le printemps 2018, en anticipation du reste de la rue, et afin de permettre un meilleur tri des déchets.

Enfin le stationnement de courte durée sera possible sur une trentaine de places de parcs réparties le long de la rue. Le stationnement à la semaine pour nos hôtes pourra se faire soit au parking couvert du Chalet Royal, soit au parking ouvert en amont de la télécabine vers la Piste de l'Ours. Pour les propriétaires de logements de la station, une offre de location à l'année ou d'achat de places de parc au Chalet Royal sera proposée dans le cadre de la mise à l'enquête publique du projet début 2018.

7 DIVERS

TAUX 2018

Sur proposition du Conseil communal, l'Assemblée décide, moins trois abstentions, de maintenir le taux d'indexation des revenus imposables à 110% pour l'année fiscale 2018.

M. le président informe l'Assemblée que les autres taux suivants, de la compétence de décision du Conseil communal, sont également maintenus pour l'année 2018, à savoir :

- le coefficient d'impôt à 1.2
- l'impôt personnel à Fr. 12.–
- la taxe sur les chiens à Fr. 150.–

Le président ouvre ensuite la discussion.

L'Assemblée, quelque peu émoussée par cette très longue séance, ne demande plus la parole.

M. le président remercie une dernière fois l'Assemblée pour sa participation très constructive et clôt officiellement cette Assemblée primaire à 22 h 45.

Il invite les citoyens à rester dans la salle pour partager un apéritif et continuer la discussion hors protocole.



MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Après un exercice 2016 exceptionnel avec une marge d'autofinancement de Fr. 1'496'616.-, le résultat des comptes de fonctionnement 2017 est de retour à la norme pour notre commune et globalement en ligne avec le budget 2017. La marge d'autofinancement se monte à Fr. 547'334.- (Fr. 492'500.- au budget) tandis que l'excédent de revenus après amortissements comptables se monte à Fr. 75'318.- (Fr. 62'590.- au budget).

Nous allons analyser ci-après les principales variations des charges et revenus financiers par rapport à l'exercice 2016.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Pas de commentaire particulier : augmentation des charges financières de Fr. 4'427.- et des recettes de Fr. 8'255.-.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Augmentation des charges financières de Fr. 48'002.- principalement expliquée par trois postes :

- Participation police intercommunale et achat de matériel de prévention pour la circulation routière : +Fr. 21'500.-
- Entretien du réseau des bornes hydrodantes : +Fr. 10'500.-
- Entretien de l'abri PC : +Fr. 8'000.-

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Augmentation des charges financières de Fr. 49'479.- et diminution des recettes de Fr. 12'351.-. L'augmentation des charges s'explique exclusivement par la contribution cantonale relative aux élèves primaires et enfantines (+Fr. 52'375.-) consécutive à l'augmentation du nombre d'élèves fréquentant ces classes. La diminution des recettes est due à une variation de la répartition intercommunale Nendaz - Veysonnaz relative aux frais d'écolage et de transports des élèves de Clèbes (-Fr. 13'045.-).

CULTURE, LOISIRS ET CULTES

Augmentation des charges financières de Fr. 28'162.- et des recettes de Fr. 22'091.-. La

variation des charges et des recettes s'explique par l'exploitation des installations de tennis sur la zone de Magrappé qui a débuté en été 2017. Les produits de location des courts de tennis ainsi qu'une part des recettes de la taxe de séjour ont été affectés à ces installations sportives. Le coût résiduel à charge du ménage communal est donc de l'ordre de Fr. 4'000.- pour cette infrastructure fraîchement rénovée au printemps 2017.

SANTÉ

Pas de commentaire particulier : augmentation des charges financières de Fr. 8'161.-.

PRÉVOYANCE SOCIALE

Pas de commentaire particulier : diminution des charges financières de Fr. 6'205.- et diminution des recettes de Fr. 15'884.-.

TRAFIC

Augmentation des charges de Fr. 64'867.- et des recettes de Fr. 18'398.-. La variation des charges s'explique principalement par trois postes :

- Déblaiement des neiges : +Fr. 38'000.-
- Contribution à l'entretien des routes cantonales : +Fr. 18'000.-
- Éclairage public : +Fr. 11'581.-
- Balisage et signalisation routière : +Fr. 15'749.-

L'augmentation des recettes est due à la variation de la participation cantonale au déblaiement des neiges (+Fr. 10'842.-) ainsi qu'aux imputations internes des heures du personnel des travaux publics pour le solde.

PROTECTION ET AMÉNAGEMENT

DE L'ENVIRONNEMENT

Les charges relatives à l'eau potable, aux eaux usées ainsi qu'au traitement des déchets sont entièrement financées par les taxes encaissées.

Conformément aux dispositions légales en la matière, les excédents enregistrés durant l'exercice 2017 ont été attribués à des comptes de financement spéciaux au bilan. Ces réserves seront utilisées lors des prochains exercices pour la rénovation ou l'entretien des réseaux.

ECONOMIE ET TOURISME

Augmentation des charges financières de Fr. 484'422.- et des recettes de Fr. 506'931.-.

Ces variations s'expliquent par l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017 des règlements relatifs à la taxe de séjour ainsi qu'à la taxe de promotion touristique. L'administration communale a en effet encaissé les montants ci-dessous répartis comme suit :

- Taxe de séjour : Fr. 400'000.- ventilés à raison de Fr. 270'000.- pour Veysonnaz Tourisme afin d'assumer les tâches d'accueil - information - animation, Fr. 80'000.- destinés à la rénovation des courts de tennis, Fr. 20'000.- affectés à l'entretien des installations touristiques, Fr. 25'000.- affectés au fond communal de financement des infrastructures touristiques et Fr. 5'000.- d'imputations internes relatives au traitement administratif.
- Taxe de promotion touristique : Fr. 107'000.- répartis à raison de Fr. 100'000.- pour Veysonnaz Tourisme afin de mener à bien les actions de marketing et de promotion de la destination, et le solde pour les imputations internes.

FINANCES ET IMPÔTS

Diminution des recettes de Fr. 637'869.- expliquée par des recettes extraordinaires enregistrées dans les comptes 2016 relatives à l'impôt sur les successions et donations (Fr. 384'231.-) ainsi que par la diminution de l'impôt sur les personnes physiques (Fr. 274'237.-). L'impôt sur les personnes morales est en revanche en augmentation de Fr. 29'704.-.

Compte tenu des éléments ci-dessus, les recettes de fonctionnement se montent à Fr. 4'171'385.- et les charges financières (hors amortissements) à Fr. 3'624'051.-.

La marge d'autofinancement de Fr. 547'334.- a permis d'enregistrer des amortissements ordinaires à hauteur de Fr. 354'016.- ainsi que des amortissements extraordinaires de Fr. 118'000.-.

La situation financière du bilan consécutive à ces amortissements complémentaires est donc extrêmement saine.

COMPTES D'INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'investissements brutes se montent à Fr. 586'497.– pour l'exercice 2017.

Les principales dépenses ont été réalisées sur les objets suivants :

- La continuation des travaux d'assainissement du collecteur du Larrey (Fr. 209'664.–)
- La réfection et l'éclairage des courts de tennis au Magrappé (Fr. 128'881.–)
- Le projet d'aménagement de la route de Pra (Fr. 55'935.–)
- La mise à niveau du parc machines du service des travaux publics (Fr. 41'783.–)
- La mise à jour de l'éclairage public - dernière tranche (Fr. 40'470.–)

Les recettes d'investissements se montent à Fr. 395'681.– et se composent essentiellement de :

- Subventions cantonales pour le collecteur du Larrey (Fr. 158'900.–)
- Subventions cantonales liées à l'agrandissement du centre scolaire (Fr. 64'464.–)

- Taxes de séjour affectées à la réfection des tennis (Fr. 80'000.–)
- Subventions du fonds du sport pour la réfection des tennis (Fr. 19'188.–)
- Subventions du projet « Prokilowatt » relatives à la mise à jour de l'éclairage public (Fr. 38'283.–)

Par conséquent, les investissements nets 2017 se montent à Fr. 190'816.–.

FINANCEMENT

Les investissements nets 2017 de Fr. 190'816.– sont intégralement couverts par la marge d'autofinancement de Fr. 547'334.–. Il en résulte donc un excédent de financement de Fr. 356'518.–.

CONCLUSIONS

Compte tenu des éléments ci-dessus la fortune nette augmente de Fr. 75'318.– et s'élève désormais à Fr. 2'303'394.– contre Fr. 2'228'076.– au 31 décembre 2016. Du fait

de ses résultats, la fortune nette par habitant se monte à Fr. 741.– au 31 décembre 2017 contre Fr. 73.– au 31 décembre 2016.

Si l'on se réfère aux cinq indicateurs financiers utilisés par toutes les communes valaisannes pour juger de leur capacité financière, la situation de Veysonnaz peut être qualifiée d'excellente. Tous les indicateurs atteignent la note maximale de 5 sur 5.

Cette évolution favorable conforte le Conseil communal dans les options retenues et la nécessité de poursuivre les investissements afin de maintenir la qualité des services et des infrastructures.

Le Conseil communal réaffirme sa volonté de maintenir une gestion équilibrée des moyens mis à disposition et, fort de la confiance et du soutien de l'ensemble de la population, vous propose d'approuver les comptes de l'exercice 2017.

François Fournier,
président commission des finances



COMPTES DE FONCTIONNEMENT

COMPTE DE FONCTIONNEMENT SELON LES TÂCHES

	COMPTE 2016		BUDGET 2017		COMPTE 2017	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0 Administration générale	336'249.74	76'643.10	357'100.00	90'200.00	360'395.88	84'898.00
1 Sécurité publique	335'283.70	59'705.30	205'980.00	57'100.00	227'186.05	61'454.05
2 Enseignement et formation	599'126.94	87'207.90	516'100.00	71'750.00	539'973.68	74'856.50
3 Culture, loisirs et culte	226'065.65	17'022.80	180'080.00	7'500.00	255'820.85	39'113.95
4 Santé	67'277.40	-	78'500.00	-	77'288.65	-
5 Prévoyance sociale	489'649.30	162'572.80	568'850.00	179'000.00	489'052.70	146'689.25
6 Trafic	803'567.30	214'881.00	806'790.00	200'400.00	848'527.25	233'279.40
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	735'714.55	673'876.50	581'060.00	557'100.00	555'086.30	486'873.50
8 Economie publique, yc services industriels	129'692.75	-	187'600.00	80'000.00	614'114.75	506'930.70
9 Finances et impôts	142'914.05	3'175'159.34	162'650.00	2'464'950.00	128'621.15	2'537'290.09
Total des charges et des revenus	3'865'541.38	4'467'068.74	3'644'710.00	3'708'000.00	4'096'067.26	4'171'385.44
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	601'527.36		63'290.00		75'318.18	

COMPTE DE FONCTIONNEMENT SELON LES NATURES

	COMPTE 2016		BUDGET 2017		COMPTE 2017	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
30 Charges de personnel	708'422.65		710'680.00		691'161.05	
31 Biens, services et marchandises	726'215.89		717'420.00		834'125.63	
32 Intérêts passifs	49'143.90		71'000.00		38'152.70	
33 Amortissements	958'726.35		464'910.00		506'283.10	
34 Parts à des contributions sans affectation	23'457.30		52'000.00		51'240.15	
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	380'686.80		500'900.00		386'169.55	
36 Subventions accordées	686'833.74		749'600.00		1'225'439.48	
37 Subventions redistribuées	-		80'000.00		-	
38 Attributions aux financements spéciaux	18'497.60		-		52'045.55	
39 Imputations internes	313'557.15		298'900.00		311'450.05	
40 Impôts		2'998'196.55		2'352'300.00		2'880'529.75
41 Patentes et concessions		46'195.24		44'000.00		45'972.87
42 Revenus des biens		75'742.65		89'300.00		79'266.72
43 Contributions		681'410.45		686'400.00		664'195.80
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		33'317.75		32'850.00		32'195.40
45 Restitutions de collectivités publiques		115'578.00		117'500.00		106'558.95
46 Subventions		43'270.95		46'750.00		51'215.90
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		159'800.00		40'000.00		-
49 Imputations internes		313'557.15		298'900.00		311'450.05
Total des charges et des revenus	3'865'541.38	4'467'068.74	3'645'410.00	3'708'000.00	4'096'067.26	4'171'385.44
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	601'527.36		62'590.00		75'318.18	

COMPTE DE FONCTIONNEMENT
DÉTAILLÉ

	BUDGET 2017		COMPTES 2016		COMPTES 2017	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
0 Administration générale	357'100.00	90'200.00	336'249.74	76'643.10	360'395.88	84'898.00
011 Législatif	14'450.00	-	8'868.00	-	11'513.25	-
012 Exécutif	23'200.00	-	21'856.00	-	33'156.00	-
029 Administration générale	272'000.00	76'200.00	274'045.39	75'643.10	266'615.18	83'898.00
090 Bâtiments administratifs	47'450.00	14'000.00	31'480.35	1'000.00	49'111.45	1'000.00
1 Sécurité publique	205'980.00	57'100.00	335'283.70	59'705.30	227'186.05	61'454.05
100 Cadastre, poids et mesures	15'500.00	8'000.00	12'834.90	11'678.80	14'308.15	10'663.75
102 Contrôle habitants - bureau étrangers	36'500.00	15'400.00	39'718.55	16'088.50	37'024.25	14'830.50
113 Police intercommunale	47'000.00	7'700.00	34'851.55	5'651.00	56'282.00	10'790.00
120 Juge de commune	-	-	-	-	1'855.30	-
122 Chambre pupillaire et tutélaire	10'000.00	-	11'597.95	-	11'501.70	-
140 Police du feu	77'040.00	26'000.00	81'924.95	26'287.00	84'484.60	25'169.80
160 Protection civile	19'940.00	-	154'355.80	-	21'730.05	-
2 Enseignement et formations	516'100.00	71'750.00	599'126.94	87'207.90	539'973.68	74'856.50
210 École primaire	342'550.00	3'400.00	442'781.45	1'205.10	386'315.15	2'420.30
211 Cycle d'orientation	36'850.00	-	29'812.35	-	22'445.15	-
213 Collèges cantonaux	6'000.00	3'000.00	5'481.00	2'740.50	4'680.50	2'340.25
219 Autres tâches liées aux écoles publiques	118'200.00	64'000.00	115'215.50	81'962.00	120'914.60	68'916.95
220 Écoles spécialisées	9'500.00	-	3'236.04	-	3'260.28	-
239 Autres tâches liées à la formation	3'000.00	1'350.00	2'600.60	1'300.30	2'358.00	1'179.00
3 Culture, loisirs et culte	180'080.00	7'500.00	226'065.65	17'022.80	255'820.85	39'113.95
303 Sociétés locales	4'400.00	-	7'573.20	-	7'610.00	-
309 Autres tâches culturelles	36'900.00	5'500.00	44'179.60	5'600.00	45'289.15	5'400.00
330 Parcs publics et chemins pédestres	23'580.00	-	39'352.95	-	17'368.50	-
340 Places de sports	38'400.00	-	23'486.90	-	32'821.75	-
341 Installations de tennis	-	-	-	-	56'868.50	22'682.00
390 Église catholique romaine	75'500.00	2'000.00	110'373.00	11'422.80	94'262.95	11'031.95
391 Église réformée évangélique	1'300.00	-	1'100.00	-	1'600.00	-
4 Santé	78'500.00	-	67'277.40	-	77'288.65	-
440 Centre médico-social régional	50'000.00	-	44'517.30	-	50'000.00	-
450 Lutte contre les maladies	1'500.00	-	1'435.10	-	1'433.30	-
460 Prophylaxie dentaire	12'000.00	-	13'695.45	-	12'962.20	-
490 Autres dépenses de santé	15'000.00	-	7'629.55	-	12'893.15	-
5 Prévoyance sociale	568'850.00	179'000.00	489'649.30	162'572.80	489'052.70	146'689.25
530 Prestations complémentaires AVS et AI	35'800.00	-	28'396.40	-	32'020.65	-
540 Protection de la jeunesse	14'000.00	-	-	-	4'100.00	-
541 Garderie d'enfants, crèche, UAPE	255'700.00	142'000.00	233'428.60	146'590.80	214'277.80	136'718.25
550 Handicapés	59'500.00	-	52'265.60	-	60'352.20	-
570 Établissements médico-sociaux	48'000.00	-	54'451.60	-	69'031.85	-
580 Assistance sociale individuelle	76'100.00	33'500.00	42'743.60	12'330.00	42'680.45	6'384.00
582 Fond cantonal pour l'emploi	9'300.00	-	7'074.60	-	6'789.75	-
589 Autres tâches d'assistance	70'450.00	3'500.00	71'288.90	3'652.00	59'800.00	3'587.00
6 Trafic	806'790.00	200'400.00	803'567.30	214'881.00	848'527.25	233'279.40
610 Routes cantonales	209'600.00	13'500.00	183'416.60	13'346.00	199'114.65	24'188.00
620 Réseau des routes communales	214'260.00	-	194'576.45	-	241'387.25	-
622 Ateliers	1'440.00	-	1'528.15	-	-	-
650 Entreprises de trafic régional	33'500.00	-	33'143.10	-	33'448.10	-
690 Autres tâches relatives au trafic	347'990.00	186'900.00	390'903.00	201'535.00	374'577.25	209'091.40
7 Protection et aménagement environnement	581'060.00	557'100.00	735'714.55	673'876.50	555'086.30	486'873.50
700 Approvisionnement et alimentation en eau	129'000.00	129'000.00	98'163.50	98'163.50	85'306.55	85'306.55
710 Assainissement des eaux usées	53'550.00	144'500.00	205'875.25	284'541.55	45'102.15	133'944.45
711 Station d'épuration des eaux usées	90'000.00	-	77'996.30	-	88'135.60	-
713 Évacuation des eaux de surface	1'000.00	-	670.00	-	706.70	-
720 Gestion des déchets	153'100.00	270'100.00	175'589.55	271'862.25	199'212.55	262'232.50
721 Usine d'incinération des ordures ménagères	113'000.00	-	96'272.70	-	63'019.95	-
740 Cimetières, crématoire, columbarium	6'610.00	-	15'669.20	-	45'836.75	-
790 Aménagement du territoire	31'800.00	13'500.00	65'478.05	19'309.20	27'766.05	5'390.00
792 Construction de logements	3'000.00	-	-	-	-	-
8 Services économiques	187'600.00	80'000.00	129'692.75	-	614'114.75	506'930.70
800 Agriculture	15'200.00	-	20'258.95	-	15'013.30	-
801 Irrigation	13'700.00	-	16'511.45	-	11'796.85	-
810 Sylviculture en général	2'000.00	-	6'480.00	-	9'760.00	-
830 Société de développement	44'200.00	-	34'654.50	-	430'366.70	400'219.05
839 Taxes de promotions touristiques	112'500.00	80'000.00	51'787.85	-	147'177.90	106'711.65
9 Finances et impôts	162'650.00	2'464'950.00	142'914.05	3'175'159.34	128'621.15	2'537'290.09
900 Impôts personnes physiques	48'150.00	2'122'300.00	50'916.50	2'836'906.25	49'505.90	2'182'605.00
901 Impôts personnes morales	-	150'000.00	-	161'290.30	132.50	190'994.05
909 Autres impôts	500.00	-	464.10	-	1'222.05	-
920 Péréquation financière	41'000.00	32'000.00	12'817.00	32'318.00	38'808.00	31'055.00
932 Part des communes aux régales et patente	-	44'350.00	-	46'795.24	-	46'652.87
940 Intérêts	73'000.00	73'800.00	53'716.45	60'672.65	38'952.70	64'196.72
942 Immeubles du patrimoine financier	-	-	25'000.00	-	-	-
999 Autres postes non ventilés	-	42'000.00	-	36'777.15	-	21'326.05
TOTAUX	3'644'710.00	3'708'000.00	3'865'541.38	4'467'068.74	4'096'067.26	4'171'385.44



COMPTES DES INVESTISSEMENTS

COMPTE DES INVESTISSEMENTS SELON LES TÂCHES

	COMPTE 2016		BUDGET 2017		COMPTE 2017	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
0 Administration générale	36'791.00	79'810.00	-	-	-	-
1 Sécurité publique	-	-	-	-	-	-
2 Enseignement et formation	10'168.00	-	15'000.00	-	-	64'464.00
3 Culture, loisirs et culte	-	-	-	140'000.00	128'881.00	99'188.00
4 Santé	-	-	-	-	1'849.80	-
5 Prévoyance sociale	-	5'579.60	17'000.00	-	24'028.50	-
6 Trafic	177'055.05	-	617'000.00	260'000.00	168'530.75	38'283.00
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	328'740.30	72'677.30	347'000.00	250'000.00	263'206.90	193'746.00
8 Economie publique, yc services industriels	-	-	-	-	-	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	552'754.35	158'066.90	996'000.00	650'000.00	586'496.95	395'681.00
Excédent de dépenses	-	394'687.45	-	346'000.00	-	190'815.95
Excédent de recettes	-	-	-	-	-	-

COMPTE DES INVESTISSEMENTS SELON LES NATURES

	COMPTE 2016		BUDGET 2017		COMPTE 2017	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
50 Investissements propres	528'985.05	-	836'000.00	-	554'276.35	-
52 Prêts et participations permanentes	-	-	-	-	-	-
56 Subventions accordées	23'769.30	-	120'000.00	-	32'220.60	-
57 Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
58 Autres dépenses activables	-	-	40'000.00	-	-	-
60 Transferts au patrimoine financier	-	68'400.00	-	-	-	-
61 Contributions de tiers	-	15'129.30	-	510'000.00	-	34'846.00
62 Remboursement de prêts et participations permanentes	-	-	-	-	-	-
63 Facturation à des tiers	-	-	-	-	-	-
64 Remboursement de subventions acquises	-	-	-	-	-	38'283.00
66 Subventions acquises	-	74'537.60	-	140'000.00	-	322'552.00
67 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	552'754.35	158'066.90	996'000.00	650'000.00	586'496.95	395'681.00
Excédent de dépenses	-	394'687.45	-	346'000.00	-	190'815.95
Excédent de recettes	-	-	-	-	-	-

COMPTES DES INVESTISSEMENTS DÉTAILLÉ

		BUDGET 2017		COMPTES 2017	
		DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
2	Enseignement et formation	15'000.00	-	-	64'464.00
210.503.00	Centre scolaire	15'000.00	-	-	-
210.661.00	Subventions constructions centre scolaire	-	-	-	64'464.00
3	Culture, loisirs et culte	-	140'000.00	128'881.00	99'188.00
341.501.00	Installations sportives tennis Magrappé	-	-	128'881.00	-
341.661.00	Subventions fonds du sport pour tennis	-	20'000.00	-	19'188.00
341.663.00	Participation taxes séjour installations tennis	-	120'000.00	-	80'000.00
4	Santé	-	-	1'849.80	-
490.561.00	Financement des secours sanitaires	-	-	1'849.80	-
5	Prévoyance sociale	17'000.00	-	24'028.50	-
541.503.00	Crèche et UAPE	17'000.00	-	16'000.00	-
550.561.00	Institutions handicapés/sociales	-	-	8'028.50	-
6	Trafics et travaux publics	617'000.00	260'000.00	168'530.75	38'283.00
610.561.00	Participation construction routes cantonales	120'000.00	-	22'342.30	-
620.501.02	Projet aménagement route de Pra	100'000.00	-	55'935.40	-
620.501.05	Eclairage public	-	-	40'470.00	-
620.501.08	Route de la Crête	350'000.00	-	8'000.25	-
620.501.09	Projet aménagement centre village	15'000.00	-	-	-
620.610.00	Routes de la Crête - contributions propriétaires	-	260'000.00	-	-
620.640.00	Subventions Prokilowatt	-	-	-	38'283.00
690.506.01	Véhicules et machines	32'000.00	-	41'782.80	-
7	Protection et aménag. environnement	347'000.00	250'000.00	263'206.90	193'746.00
700.501.02	Réseau eau potable	70'000.00	-	33'518.50	-
700.610.00	Taxes raccordement réseau d'eau	-	-	-	17'423.00
700.610.04	Prélèvement financements spéciaux	-	70'000.00	-	-
710.501.03	Assainissement collecteur du Larrey	180'000.00	-	209'664.05	-
710.610.00	Taxes raccordement réseau eaux usées	-	-	-	17'423.00
710.610.02	Prélèvement financements spéciaux	-	180'000.00	-	-
710.661.02	Subventions cantonales collecteur Larrey	-	-	-	158'900.00
711.501.00	Participation STEP de Bieudron	17'000.00	-	13'824.35	-
720.501.00	Projet aménagement déchetterie	40'000.00	-	-	-
720.501.02	Aménagements de conteneurs à ordures	-	-	6'200.00	-
790.580.00	Plan d'affectation des zones	40'000.00	-	-	-
	TOTAUX	996'000.00	650'000.00	586'496.95	395'681.00

APERÇU DU COMPTE ADMINISTRATIF

	COMPTE 2016	BUDGET 2017	COMPTE 2017
COMPTE DE FONCTIONNEMENT			
Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières - fr.	2'970'452.93	3'215'500.00	3'624'051.31
Revenus financiers + fr.	4'467'068.74	3'708'000.00	4'171'385.44
Marge d'autofinancement (négative) = fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement = fr.	1'496'615.81	492'500.00	547'334.13
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement (négative) - fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement + fr.	1'496'615.81	492'500.00	547'334.13
Amortissements ordinaires - fr.	414'788.45	429'910.00	354'015.95
Amortissements complémentaires - fr.	480'300.00	-	118'000.00
Amortissement du découvert au bilan - fr.	-	-	-
Excédent de charges = fr.	-	-	-
Excédent de revenus = fr.	601'527.36	62'590.00	75'318.18
COMPTE DES INVESTISSEMENTS			
Dépenses + fr.	552'754.35	996'000.00	586'496.95
Recettes - fr.	158'066.90	650'000.00	395'681.00
Investissements nets = fr.	394'687.45	346'000.00	190'815.95
Investissements nets (négatifs) = fr.	-	-	-
FINANCEMENT			
Marge d'autofinancement (négative) - fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement + fr.	1'496'615.81	492'500.00	547'334.13
Investissements nets - fr.	394'687.45	346'000.00	190'815.95
Investissements nets (négatifs) + fr.	-	-	-
Insuffisance de financement = fr.	-	-	-
Excédent de financement = fr.	1'101'928.36	146'500.00	356'518.18

APERÇU DU BILAN ET DU FINANCEMENT

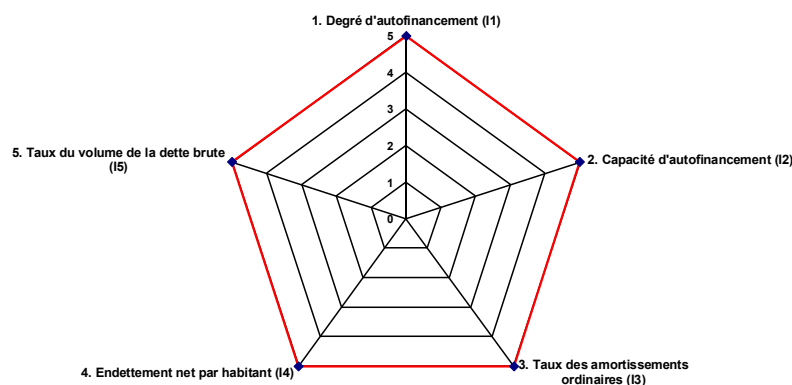
	ETAT AU 31.12.2016	ETAT AU 31.12.2017
1 Actif	6'090'495.16	6'050'206.75
Patrimoine financier	2'865'195.16	3'106'106.75
10 Disponibilités	1'176'029.93	1'505'452.84
11 Avoirs	760'611.83	640'296.08
12 Placements	641'425.00	641'425.00
13 Actifs transitoires	287'128.40	318'932.83
Patrimoine administratif	3'225'300.00	2'944'100.00
14 Investissements propres	2'653'300.00	2'409'100.00
15 Prêts et participations permanentes	-	-
16 Subventions d'investissement	572'000.00	535'000.00
17 Autres dépenses activables	-	-
Financements spéciaux	-	-
18 Avances aux financements spéciaux	-	-
Découvert	-	-
19 Découvert du bilan	-	-
2 Passif	6'090'495.16	6'050'206.75
Engagement	2'820'825.94	2'653'173.80
20 Engagements courants	325'634.94	234'742.50
21 Dettes à court terme	-	-
22 Dettes à moyen et à long terme	1'897'565.00	1'720'565.00
23 Engagements envers des entités particulières	-	-
24 Provisions	67'000.00	67'000.00
25 Passifs transitoires	530'626.00	630'866.30
Financements spéciaux	1'041'593.10	1'093'638.65
28 Engagements envers les financements spéciaux	1'041'593.10	1'093'638.65
Fortune	2'228'076.12	2'303'394.30
29 Fortune nette	2'228'076.12	2'303'394.30



APERÇU DES INDICATEURS FINANCIERS

1. Degré d'autofinancement (I1)	2016	2017	Moyenne
(Autofinancement en pour cent de l'investissement net)	379.2%	286.8%	349.1%
Valeurs indicatives	I1 ≥ 100% 80% ≤ I1 < 100% 60% ≤ I1 < 80% 0% ≤ I1 < 60% I1 < 0%	5 - très bien 4 - bien 3 - satisfaisant (à court terme) 2 - insuffisant 1 - très mauvais	NB : Si les investissements nets sont négatifs (recettes d'investissements supérieures aux dépenses d'investissements), le ratio n'a pas de valeur indicative et c'est pourquoi il n'est pas pris en compte dans le calcul de la moyenne.
2. Capacité d'autofinancement (I2)	2016	2017	Moyenne
(Autofinancement en pour cent des revenus financiers)	37.5%	14.2%	26.0%
Valeurs indicatives	I2 ≥ 20% 15% ≤ I2 < 20% 8% ≤ I2 < 15% 0% ≤ I2 < 8% I2 < 0%	5 - très bien 4 - bien 3 - satisfaisant 2 - insuffisant 1 - très mauvais	
3. Taux des amortissements ordinaires (I3)	2016	2017	Moyenne
(Amortissements ordinaires en % du PA à amortir)	10.1%	10.4%	10.2%
Valeurs indicatives	I3 ≥ 10% 8% ≤ I3 < 10% 5% ≤ I3 < 8% 2% ≤ I3 < 5% I3 < 2%	5 - amort. suffisants 4 - amort. moyens (à court terme) 3 - amort. faibles 2 - amort. insuffisants 1 - amort. nettement insuffisants	
4. Endettement net par habitant (I4)	2016	2017	Moyenne
(Dette brute moins PF réalisable par habitant) 1026	-73	-741	-409
Valeurs indicatives	I4 < 3'000 3'000 ≤ I4 < 5'000 5'000 ≤ I4 < 7'000 7'000 ≤ I4 < 9'000 I4 ≥ 9'000	5 - endettement faible 4 - endettement mesuré 3 - endettement important 2 - endettement très important 1 - endettement excessif	
5. Taux du volume de la dette brute (I5)	2016	2017	Moyenne
(Dette brute en % des revenus financiers)	70.6%	68.7%	69.7%
Valeurs indicatives	I5 < 150% 150% ≤ I5 < 200% 200% ≤ I5 < 250% 250% ≤ I5 < 300% I5 ≥ 300%	5 - très bien 4 - bien 3 - satisfaisant 2 - insuffisant 1 - mauvais	

GRAPHIQUE DES INDICATEURS - MOYENNE DES ANNÉES 2016 ET 2017



COMMISSION CULTURE, LOISIRS ET CULTURE

JASMINE RAMONDT-FRAGNIÈRE

AMATEURS DE LA PETITE BALLE JAUNE, LES NOUVEAUX COURTS DE TENNIS VOUS ATTENDENT !

La commune de Veysonnaz a investi durant le mois de juin 2017 dans la réfection des deux courts de tennis situés dans la zone de Magrappé. Depuis l'été dernier, amateurs et passionnés de la petite balle jaune peuvent profiter d'un revêtement Euroclay performant pour leur partie de tennis. Confort, précision et vitesse sont les atouts désormais garantis par les courts de Veysonnaz. Rappelons que le Tennis Club propose chaque saison des courts enfants. Ces nouvelles installations encourageront à proposer des activités pour le public adulte.



RÉSERVATION EN LIGNE ET ÉCLAIRAGE

Depuis ce printemps les installations sont finalisées. Les deux courts, renommés « Ramuge » pour celui situé à l'Ouest et « Magrappé » pour celui à l'Est, sont réservables via un système en ligne au lien suivant www.veysonnaz.ch/tennis. Le court « Magrappé » est également équipé d'éclairage afin de prolonger la pratique du tennis jusqu'à 22 heures.

Grâce au nouveau système, réservation et paiement de la location d'un court se font directement en ligne. Un code d'accès au court de tennis réservé est remis en ligne. Plus besoin de récupérer une clé dans un endroit donné. Le système en ligne permet également aux utilisateurs de voir les plages horaires libres et l'état des réservations en tout temps. Pour les abonnés et les joueurs fréquents, il est possible de réserver jusqu'à deux plages de réservation périodiques et de rajouter des plages supplémentaires au cours de la semaine.

ABONNEMENTS POUR UN ACCÈS ILLIMITÉ

Le Conseil communal désireux de rendre la pratique du tennis attractive, a fixé des tarifs très concurrentiels pour tous les utilisateurs. Les courts sont réservables à un tarif horaire pour le court complet. Pour les joueurs fréquents, des abonnements ont été introduits. Les abonnements représentent un accès à un demi-court et offre un accès illimité de mai à octobre. Toutes les informations figurent dans le règlement d'utilisation des courts de tennis, consultable sur www.veysonnaz.org et www.veysonnaz.ch

Les réservations sont cependant toujours possibles auprès de Veysonnaz Tourisme.

LOCATION DES COURTS DE TENNIS « RAMUGE » ET « MAGRAPPÉ »

TARIF

Les tarifs horaires s'entendent par court et par heure
CHF 20.-/heure de 8 h à 17 h - CHF 24.-/heure de 17 h à 22 h

ABONNEMENTS

Les abonnements s'entendent par demi-terrain. Il donne un accès illimité aux courts durant la saison de tennis aux conditions citées dans le présent règlement.

Abonnement saisonnier adulte (dès 20 ans) : CHF 240.-

Abonnement saisonnier couple : CHF 200.-/personne

Abonnement saisonnier junior (de 13 ans à 19 ans) : CHF 160.-

Abonnement saisonnier cadet (jusqu'à 12 ans) : CHF 100.-



ÉDUCATION ET FORMATION

JASMINE RAMONDT-FRAGNIÈRE

LA BRICOLINE A 5 ANS !

En septembre prochain, la structure d'accueil crèche / UAPE La Bricoline fêtera déjà ses 5 ans ! Pour marquer cet anniversaire, une grande fête ouverte à tous, avec de nombreuses animations sera organisée le vendredi 7 septembre prochain à 16 h 30.

Depuis son inauguration en 2013, plus d'une centaine de familles de Veysonnaz ou des communes voisines, ont profité des services d'accueil proposés. Cadre de vie enchanteur pour la petite enfance, situation idéale au village, proche des axes de mobilité et à proximité immédiate du centre scolaire, environnement sécurisé et agréable. Encore toute jeune, en 5 ans la Bricoline a cependant grandi et évolué. Elle s'adapte aux besoins, améliore chaque année l'infrastructure dont elle dispose pour le confort de tous et propose une qualité des services réjouissante. Soucieuse de répondre aux attentes des familles, la Bricoline, offre une grande flexibilité dans les différentes possibilités de placements.

UNE CONSTRUCTION À SUCCÈS

La structure a pu bénéficier, depuis 2013, de l'engagement de professionnelles dynamiques qui ont su construire au fil des ans la structure que nous connaissons aujourd'hui. L'équipe en place apporte un soin quotidien pour garantir la qualité d'accueil, l'encadrement pédagogique et le bien-être des enfants. La commune de Veysonnaz remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont œuvré et qui oeuvrent au succès de la structure.

ENTREPRISE FORMATRICE ET STRUCTURE QUI BOUGE

L'engagement de la Bricoline pour la formation professionnelle est important. Cet été, une troisième apprentie débutera sa formation d'assistante socio-éducative. Entreprise formatrice, la structure accueille aussi régulièrement des jeunes en stage pour leur faire découvrir les métiers de la petite enfance. Depuis fin 2016, « La Bricoline » est au bénéfice du label « Youp'là bouge ». « Youp'là bouge » est un projet de promotion de la santé qui s'adresse aux jeunes enfants. Son but est de promouvoir le mouvement au quotidien dans les structures d'accueil.

En cinq ans, la Bricoline a su devenir incontournable dans la vie des familles résidentes à Veysonnaz et dans les environs, représentant aussi un lieu important de rencontre et de liens sociaux. Les inscriptions pour la prochaine année sont ouvertes, n'attendez plus pour rejoindre la Bricoline !

LA BRICOLINE, C'EST

- Une équipe éducative de 5 personnes dynamiques et professionnelles sous la responsabilité de Fanny Trouvé
- Un accueil 4 jours par semaine de 6 h 45 à 18 h 45
- Plus d'une centaine de familles qui ont fait et font confiance à la Bricoline
- Une moyenne de 60 repas servis par semaine
- Une entreprise formatrice qui accueille sa 3^e apprentie
- Une structure en mouvement labellisée Youp'là'Bouge
- Une crèche / UAPE verte qui met en place de nombreuses mesures pour réduire son empreinte écologique
- Des conventions d'accueil avec deux communes voisines
- Plus de 5 partenaires qui s'y engagent au quotidien pour l'entretien, les repas, leur livraison, les travaux, l'administratif
- Chaque jour, des enfants qui profitent d'heures de rires, de joie, de découvertes, de créativité, de bien-être, de développement dans un environnement harmonieux et professionnel.



Vendredi 7 septembre, fête des 5 ans, 16 h 30 à la Bricoline



ENVIRONNEMENT

LOÏC VIRET

TAXE AU SAC ET TRI DES DÉCHETS

Voilà maintenant plus de 6 mois que la taxe au sac est entrée en vigueur dans notre canton. Pour notre commune, cette entrée en vigueur s'est vue accompagnée de l'installation d'un nouveau centre de tri (Ecopoint) à la sortie Est du village sur la route en direction de Salins et des Agettes.

Bien évidemment, la commune ne souhaite pas s'arrêter ici dans l'amélioration de ses infrastructures. Voici en quelques points le détail des améliorations à venir d'ici la fin de cette année :

AMÉLIORATION DE LA ZONE DE TRI / ECOPOINT

- Pose d'un container à carton
- Pose d'un container à habits
- Installation d'une zone de tri des encombrants et des déchets verts en prolongation de l'Ecopoint :
 - Bois vernis et meubles
 - Matières plastiques
 - Fer / Métaux
 - Déchets verts

AMÉLIORATION DE LA ZONE DE TRI EN STATION

- Installation de 6 Moloks à l'extrémité ouest de la route de Pra
 - Moloks : 2 Moloks à ordures, 2 à papiers, 1 à pet, 1 à verre
 - Les Moloks existants en aval de la route seront ainsi déplacés
 - Le container à verres bleu à proximité de la boulangerie sera enlevé

AMÉLIORATIONS PONCTUELLES DES PETITES ZONES DE TRI

- Une planification sur 5 ans de l'amélioration des petites zones de tri a été validée par le Conseil communal. Il est donc possible que certaines zones de tri à proximité de votre habitation se voient ajouter d'un Molok complémentaire.
Tel sera le cas cette année pour la zone de Beaupérier où la commune ajoutera un Molok à carton/papier.

INSTALLATION DE POUBELLES DE TRI EN ZONE VILLAGE, STATION, ÉCOLE ET CRÈCHE

- Différentes zones de la commune se verront équipées de poubelles publiques adaptées au tri des déchets. Un effort particulier sera effectué sur notre école et notre crèche afin de sensibiliser les plus jeunes au tri des déchets.

À VENIR

- Notre commune est en discussion avec l'UTO à Uvrier afin d'offrir un accès permanent au centre de tri de l'UTO pour tous ses citoyens. Les conditions d'un tel accès restent à définir. La population sera informée de l'avancée de ce projet dès que possible.
- Dès que la zone de tri des encombrants installée à proximité de l'Ecopoint sera fonctionnel, un accès annuel y sera proposé (à jour et horaires fixes). La population sera informée de l'avancée de ce projet dès que possible.
- Notre commune travaille actuellement avec l'UTO afin de prochainement pouvoir vous offrir un service de gestion des déchets gastro. La population sera informée de l'avancée de ce projet dès que possible.

AUTRES INFORMATIONS

CONTRÔLE DES SACS

Si la majorité de la population respecte les nouvelles conditions liées à l'introduction de la taxe au sac, nous constatons malheureusement des tricheries régulières (déchets mis dans les Moloks sans sac taxé, carton de verre mis dans les Moloks, etc.).

Ces incivilités sont inacceptables et feront désormais l'objet d'une dénonciation automatique auprès de l'autorité communale. Des contrôles réguliers seront réalisés par la présence de personnel assermenté ou de caméras.

Nous rappelons que la commune peut amender les contrevenants jusqu'à concurrence de CHF 10'000.-.



ENCOMBRANTS

Comme communiqué en début d'année, il n'y aura plus de bennes d'encombrants à disposition pour les citoyens. Nous demandons à chacun de se débarrasser de ses déchets dans l'actuelle déchetterie située derrière l'étable communautaire aux heures d'ouverture suivantes durant la période estivale (mai à octobre) :

- **mercredi 16 h à 18 h 30**
- **vendredi 16 h à 18 h 30**
- **samedi 14 h à 18 h**

CONTAINERS À ROULETTES

Tout ou partie des containers à roulette présents sur le territoire communal seront enlevés à très court terme. Nous invitons les utilisateurs de ces containers à s'orienter vers les Eco-points installés aux différents endroits communaux.



AGENDA - CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

JUIN 2018

10	Inalpe des génisses au fond de l'Ours
15 + 16	Festivités de l'inauguration des nouveaux vestiaires du FC Printse-Nendaz à Beuson
23	Inalpe des vaches

JUILLET 2018

19	Marché de Veysonnaz
26	Marché de Veysonnaz
31	Fête nationale suisse

AOÛT 2018

9	Marché de Veysonnaz
14	Fête au village
18	Grand Raid
26	Place aux mômes

OCTOBRE 2018

1 ^{er}	Journée des aînés à 9 h
25 au 27	Rallye du Valais



ENTRETIEN DES PRÉS DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZONE À BÂTIR

L'Administration communale de Veysonnaz se permet de rappeler aux **propriétaires fonciers situés en zone à construire et aux abords immédiats** que, conformément aux dispositions de l'art. 50 du règlement communal de police, ils sont responsables de l'élimination des herbes sèches et broussailles soit par pâturage soit par fauchage périodique de leurs prés et des alentours de bâtiment tant pour des raisons de sécurité que pour des motifs de protection de l'environnement **pour le 31 juillet 2018**.

L'attention du public est attirée sur les dispositions de la loi sur la protection de l'incendie interdisant de mettre le feu aux herbes sèches et broussailles. D'autre part, les herbes sèches doivent être évacuées de la parcelle.

En cas d'inobservation de cette disposition, sans rappel ni sommation préalable, le fauchage sera effectué d'office à charge des propriétaires, sans préjudice de l'amende éventuelle, au prix de **Fr. 2.-/m² sur la base de la surface totale de la parcelle**, mais au minimum de Fr. 200.-. **Aucun rappel ne sera adressé aux retardataires.**

La Municipalité décline toute responsabilité pour les dégâts provenant de l'inobservation du présent avis. Merci de votre compréhension.

HORAIRES ET DIRECTIVES POUR LES CHANTIERS EN ZONE TOURISTIQUE ÉTÉ 2018

L'Administration communale de Veysonnaz porte à la connaissance du public les horaires et directives qui suivent pour les chantiers situés en zone touristique pour l'année 2018, selon les plans approuvés par le Conseil communal.

ARTICLE 1 : OBJECTIF ET PRINCIPE

Afin de développer et maintenir un tourisme de qualité en période de forte affluence, tous les travaux bruyants sont restreints dans les secteurs touristiques du vendredi 6 juillet 2018 à 18 h au lundi 20 août 2018 à 07 h

ARTICLE 2 : FERMETURE OFFICIELLE

Tous les chantiers sont fermés tous les samedis ainsi que tous les jours entre 12 h et 13 h pour la période allant du vendredi 6 juillet 2018 au lundi 20 août 2018

ARTICLE 3 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION

En dehors de la période où les chantiers sont fermés selon l'article 2, les travaux du second œuvre à l'intérieur des constructions ainsi que les travaux de charpente, de toiture et de revêtement de façades sont autorisés du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

ARTICLE 4 : TERRASSEMENT

Les travaux de terrassement, de démolition, de forage et tous les autres travaux bruyants ainsi que l'utilisation d'outils pneumatiques ou hydrauliques sont interdits du vendredi 6 juillet 2018 à 18 h au lundi 20 août 2018 à 7 h. Demeurent réservés les travaux urgents (panne, réparations de conduite, etc.) ainsi que ceux ordonnés par l'Administration communale.

ARTICLE 5 : TRANSPORTS

- Les transports de terre issus de terrassement sont soumis aux mêmes contraintes que mentionnées à l'article 4. Les transports isolés de terre sont autorisés.
- Les transports de terre de plus de 100 m³/jour sont annoncés par l'entreprise et planifiés d'entente avec le Service des travaux publics de manière à minimiser les nuisances.
- Les camions doivent être nettoyés à la sortie des chantiers. Le véhicule sera contrôlé par le responsable du chantier afin d'éviter tout déversement sur la voie publique.
- L'utilisation de la route de Pra pour tous les transports de matériaux par camion est interdite du vendredi 6 juillet 2018 au lundi 20 août 2018. Les transporteurs utiliseront la route de l'Arge et le chemin de Pra pour accéder à l'ouest de la station.

ARTICLE 6 : VOLS D'HÉLICOPTÈRE

Les vols d'hélicoptère pour le transport de matériel ne comportant pas de situation d'urgence sont interdits du vendredi 6 juillet 2018 au lundi 20 août 2018.

ARTICLE 7 : CONTRÔLES

Les polices communales et cantonales sont chargées de contrôler et de dénoncer les entreprises qui ne respectent pas les règles de sécurité et de salubrité publique. Les directives et mesures sont du ressort des polices communales et cantonales pour leur application.

ARTICLE 8 : DÉROGATIONS

Une autorisation spéciale devra être demandée par écrit à l'Administration communale lors de cas exceptionnels afin de pouvoir exécuter des travaux en dérogation des présentes directives. L'autorisation sera transmise pour information aux organes de contrôle (police) et aux organisations touristiques (Veysonnaz Tourisme).

ARTICLE 9 : RECOURS

Les recours à l'encontre de la présente doivent être adressés, sous pli recommandé, auprès de l'Administration communale de Veysonnaz dans un délai de 20 jours.